

Cahier des charges Produit DQ 03/005

Date d'application : 26/08/11 Indice : 6 Page 1/3

<u>Informations</u>	CLIENT :		
Société :		Date de la prise de contact :	
Interlocuteur :		Fonction :	
Coordonnées			
<u>Informations</u>	TECHNIQUES GÉNÉ	RALES :	
Matière(s) :			
Type de produit :	☐ Jersey	Cotes	Autre:
Echantillons souhaité pour :		Mise en circulation du produit prévue pour :	
Produit de contre-typage :			
Normes & exigences réglementaires à respecter :			
Étiquetage, mention et données obligatoires			
<u>Informations</u>	MARCHÉ :		
Secteur d'activité :		Quantité potentielles :	



Cahier des charges Produit DQ 03/005

Date d'application : 26/08/11

Indice : 6 Page 2/3

Exigences SPÉCIFIQUES:

Laize :			Grammage :	g/m linéaire ou g/m²					
Retrait :	% (longitudinal)		Densité de mailles :						
Extensibilité transversale :			Coloris :						
Extensibilité longitudinale :			Tenue aux a chimid	_	acide base autre	NON			
Exten	nsibilité maxima moyenne,	forte	Agent(s):						
Tenue aux lav ménagers : (tem	•	°С	Souda	abilité	OUI	NON			
Impres	<u> </u>	NON	Mode de soudage						
Solidité teir	nture 🔲 oui	NON	Tramage éla	stique	OUI	NON			
Agrément con alimen		□NON	Résistano cou	e aux ipures	OUI	□NON			
Bactériosta	tique 🗆 oui	NON	Hydr	ophile	OUI	NON			
Electrosta	tique 🔲 oui	NON	Hydro	phobe	OUI	NON			
Résistivité électi	rique 🔲 oui	NON	Tenue a	au feu	OUI	NON			
	Co	onditionnemer	nt / présentation						
☐ Vrac		Rouleau	☐ Découpé						
Métrage mini :	maxi : Longueur découpe :								
Ø mini (si mandrin) :									
☐ Avec mandrin						Surjeté			
Type de défaut accepté pour éviter une coupe									
Ordre de priorité des paramètres client :									
Autres :									



Cahier des charges Produit

DQ 03/005

Date d'application : 26/08/11 Indice : 6 Page 3/3

Conditions générales :

Par défaut, tous les essais de développement de nouveaux tricots ou dont le but est de faire évoluer un produit existant sont réalisé à titre gracieux.

Néanmoins, Mailltub se réserve le droit de facturer au commanditaire tout ou partie des couts générés par ces essais, notamment dans les cas suivants :

- > Essai qui nécessite une prestation extérieure : par exemple, contrôles(s) par un laboratoire extérieur, prétraitement(s) ou post-traitement(s) des échantillons et des composants de ces mêmes échantillons.
- Essai qui nécessite l'acquisition d'un équipement ou des modifications spécifiques installées sur les machines.
- Essai qui nécessite l'achat de fils et de matières 1^{ère} qui ne seraient pas déjà détenus par Mailltub; dans ce cas le commanditaire des essais accepte le minimum de commande que pourrait éventuellement exiger le fournisseur. La matière 1^{ère} restera propriété du commanditaire pendant une durée de 24 mois. Passé ce délai, ces matières 1^{ères} deviendront la propriété de Mailltub sans que le commanditaire ne puisse en exiger une quelconque compensation financière.
- Nouvel essai demandé par le commanditaire qui serait une déclinaison ou une évolution d'un 1^{er} essai, ainsi que la réalisation de préséries.

Pour toute prestation facturable dans le cadre des cas ci-dessus, Mailltub adressera au commanditaire un devis que celui-ci validera et acceptera.

Dans le cas de prestations extérieures et facturées au commanditaire tels que contrôles, analyses et certificats, ces éléments et résultats resteront la propriété du commanditaire.

En cas de validation et de commercialisation du produit, les frais facturés au commanditaire pourront être partiellement déduis du prix de vente.

La facturation des essais n'entraine pas l'obligation de Mailltub à transmettre au commanditaire la description des éléments techniques relatifs à ces essais ; comme par exemple le type de réglage, les caractéristiques des matériels utilisés, les noms des prestataires à qui il a été fait recours pour la réalisation desdits essais.

By default, all trials to develop new fabrics or whose goal is to improve an existing product are made without charge.

However, Mailltub retains the right to charge the customer for all or part of the costs generated by these tests, particularly in the following cases:

- Trials that require external services: for example, control(s) by an outside laboratory, pre-treatment(s) or post-treatment(s) of samples and components of these same samples.
- Trials that require the purchase of equipment or specific modifications on the machines.
- Trials that require the purchase of yarn and raw materials that are not already held by Mailltub. In this case, the sponsor accepts the minimum order quantity that might be demanded by the supplier. The raw material will remain property of the customer for a period of 24 months. After this period, these raw materials become the property of 1st Mailltub without financial compensation to the customer.
- > All new trials requested by the customer that would be a variation or evolution of a first test, and the achievement of pre-production.

For any billable service under the above case, Mailltub send a quote to the customer that will accept it.

In the case of external services and billed to the customer such as inspections, tests and certificates, it will remain the property of customer.

In case of validation and commercialization of the product, the fees charged to the customer may be partially discount in the selling price.

Even if the billing trials Mailltub don't give to the customer technical information for these trials, such as characteristics of materials and knitting machines used, the names of providers of service and know-how.